



## DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

### SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2022

<b>OBJET : Les Jardins d'Auriol à UNZENT– Attribution aide à l'immobiliers d'entreprise du secteur touristique</b>		
Nombre de Conseillers	Votes	Numéro de délibération
En exercice : <b>70</b> Titulaires présents : <b>43</b> Suppléants présents : <b>5</b> Procurations : <b>14</b>	Pour : <b>62</b> Contre : <b>0</b> Abstentions : <b>0</b>	<b>2022-DL-117</b>

L'an deux mille vingt-deux le vingt-deux septembre à 17 heures le Conseil Communautaire de cette Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Fernan à Pamiers en session ordinaire sous la **présidence de Monsieur Alain ROCHET**.

**Date de la convocation** : 16 septembre 2022

MM S. AUDIBERT – M. AUGERY - S. BAYARD – H. BENABENT – J. BERGE - C. BERNARD – J. BLASQUEZ – N. BORIES – M. CALLEJA – P. CALLEJA – R. CAMPOURCY – E. CANCEL – JC. CID – JC. COMBRES – D. COURNEIL – J. CRESPIY – J. DEJEAN – C. DESCONS – M. DOUSSAT - M. GOULIER – J. IZAAC – M. LABEUR – C. LAFONT – F. LAGREU-CORBALAN – M. LE LOSTEC – G. LEGRAND – J-L. LUPIERI - L. MARETTE – D. MEMAIN – J. PAGLIARINO – F. PANCALDI – JE. PEREIRA - E. PUJADE – P. QUINTANILHA - X. RAGARU – M. RAULET – S. ROBERT - A. ROCHET – A. SANCHEZ – C. SANS – B. SEJOURNE – F. THIENNOT – S. VILLEROUX – D. BELONDRADE – M. D'ANGELO - G. SARRAIL – D. SEGUELA – S. FERNANDES-CAZAL

Nous avons les procurations de :

Fabrice BOCAHUT à Michel RAULET  
Geneviève LELEU à Roland CAMPOURCY  
Martine GUILLAUME à Sandrine AUDIBERT  
Michèle BARDOU à Pauline QUINTANILHA  
Yannick JOUSSEAUME à Bernard SEJOURNE  
Géraldine PONS à Michel LABEUR  
Jean-Marc SOULA à Daniel COURNEIL  
Monique DUPRE-GODFREY à Martine LELOSTEC  
Denis PRAS à Philippe CALLEJA  
Max BELLINI à Jean Claude COMBRES  
Jean-Louis BOUSQUET à Louis MARETTE  
André TRIGANO à Françoise LAGREU-CORBALAN  
Anne LEBEAU à Gérard LEGRAND  
Xavier FAURE à Jean-Christophe CID

Excusés : Philippe VIDAL ; Geneviève LELEU

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Emmanuel PEREIRA



Monsieur le Président rappelle la compétence exercée par la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées en matière de développement économique et touristique, et notamment la délibération n°2019-DL-094 qui prévoit l'instauration d'un régime d'aide destiné aux structures touristiques et tenant compte des nouvelles conditions de soutien aux EPCI délibérées par le Conseil Départemental le 24 juin 2019.

Dans ce cadre est présenté le projet de création de meublés de tourisme sur la commune d'Unzent.

M.MERLIER représentant de l'entreprise individuelle éponyme, souhaite créer avec sa campagne Mme MERLIER d'hébergements touristiques.

Ce projet consiste en la création de 2 meublés (visant une qualification 3 étoiles) de 85 m<sup>2</sup> chacun, commercialisable au printemps 2023. Les deux meublés ont une capacité d'accueil de 4 personnes chacun. Le foncier est un domaine de 5.5 hectares comprenant un ancien corps de ferme rénovée. M. et Mme MERLIER en sont propriétaires depuis 2021. Le tarif prévu est de 80 € la nuitée par meublé.

Le domaine « Les Jardins d'Auriol » comprendra aussi des jardins à thèmes qui seront accessibles aux hôtes (vignes, fruitiers, ...), un jardin méditerranéen et une forêt de bambou. De plus, un circuit de randonnée conduira les hôtes au lac de La Laure.

Au niveau de l'étude de marché, la clientèle potentielle se compose de :

- La clientèle de « tourisme de loisirs », français et étrangère, individuels, couples (jeunes/seniors) intéressée par la visite du territoire
- La clientèle sportive adepte des activités de pleine nature. A cet effet le couple proposera sur du moyen terme la location de VTT et la location de Kayak.

Afin de mettre en place ce projet, les investissements nécessaires sont :

- Installation d'une cuisine équipée dans chaque meublé
- Travaux de second œuvre pour l'aménagement des deux meublés
- Création de deux terrasses
- Installation de menuiseries

Pour cela, l'EI MERLIER sollicite une subvention auprès de la collectivité afin de financer son projet d'investissement. L'assiette éligible considérée est de 74 459.83 € TTC aux regards de nos conditions d'éligibilités.

Le financement de l'opération d'investissements se définit comme suit :

Financier	Montant	Taux
Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées	14 892 €	20 %
Autofinancement et autres subventions	59 567.83 €	80%
<b>Total</b>	<b>74 459.83 €</b>	<b>100%</b>

Monsieur le Président propose que la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées :

- décide d'allouer une aide financière à l'EI MERLIER à hauteur de 14 892 € pour le projet de création de meublés sur la commune d'Unzent.
- décide de déléguer au Conseil Départemental de l'Ariège l'octroi de la totalité de l'aide attribuée.

\*\*\*\*\*



**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées ;

**Vu** la délibération de la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées n°2019-DL-094 du 26 septembre 2019 relative à la réactualisation du régime d'aide à l'immobilier d'entreprise du secteur touristique et délégation totale de l'octroi des aides au Conseil Départemental de l'Ariège ;

**Vu** l'exposé de Monsieur le Président ;

**Le Conseil,**

**Après en avoir délibéré,**

**Article 1 :** APPROUVE l'attribution d'une aide financière à la l'EI MERLIER à hauteur de 14 892 € pour le projet de création de meublés sur la commune d'Unzent.

**Article 2 :** DECIDE de déléguer au Conseil Départemental de l'Ariège l'octroi de la totalité de l'aide attribuée.

**Le Secrétaire de séance**



**Jean-Emmanuel PEREIRA**

**Le Président**



**Alain ROCHET**

Date de mise en ligne sur le site internet (<https://ccpap.fr/>) : 4-10-2022

